

Abandon de droit parental, quelles seraient les conséquences ?

Par toctoc83, le 05/08/2009 à 14:00

Bonjour,

J'ai actuellement 2 enfants agées de 5 ans pour la plus grande et 9 mois pour la petite. Je suis séparée de leur pére depuis 6 mois. J'ai actuellement la garde des deux petites, leur pere les a aux vacances et un week end sur deux. Que dois je faire pour ne plus etre dans l'obligation de garder la plus petite en la laissant complétement a son pere ? et quelles seraient les conséquences sur la plus grande ? pourrais je continuer a la garder? sa garde ne me sera t'elle pas retirer ?

Merci d'avance pour vos réponses

Bien cordialement